

Grand Jeu-Concours " La Happy Newsletter " :

Gagnez un soin Happyfacial d'une valeur de 179€ !

Règlement du Jeu-Concours

Article 1 : Organisation du jeu

La société Group Happy Holding dont le siège social est situé au 26 rue des Grands Fonds 97160 au Moule, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « La Happy Newsletter ».

Article 2 : Dates du jeu

Le jeu se déroulera du 5 juin 2024 à 00h00 au 15 juin 2024 à 23h59 (heure de Paris).

Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et dans les Dom-Tom, ayant accès à Internet et disposant d'une adresse électronique valide, à l'exception des membres du personnel de l'organisateur et de leurs familles.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, les participants doivent s'inscrire à la newsletter de Group Happy Holdingsur notre site Internet pendant la période du jeu, en remplissant le formulaire d'inscription avec leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail).

Article 5 : Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué le 16 juin 2024 parmi toutes les inscriptions valides reçues pendant la période du jeu. Le gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse indiquée lors de son inscription à la newsletter.

Article 6 : Dotation

Le gagnant recevra un soin Happyfacial d'une valeur de 179€ réalisable sur RDV dans la chouchouterie Happy Beauty de son choix.

Article 7 : Remise du lot

Le gagnant sera informé de son gain par e-mail. Il devra répondre à cet e-mail dans un délai de 7 jours pour confirmer l'acceptation de son lot. En cas de non-réponse dans ce délai, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

Article 8 : Utilisation des données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont nécessaires pour la prise en compte de la participation. Elles sont destinées à Group Happy Holding à des fins de gestion du jeu et pour l'envoi de la newsletter. Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 9 : Responsabilité

La société Group Happy Holding ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être modifié, reporté ou annulé.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
